



Ma femme est partie avec ma fille à 8.000 km

Par Toki509, le 24/05/2016 à 10:30

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][/s]

Voici ma situation :

Ma femme est partie avec ma fille de moins 1 an, à plus de 8.000 km de moi (j'habite en Guyane et elle est partie à La Rochelle). Nous sommes mariés et, à cause de problèmes familiaux, elle a décidé de partir définitivement en France.

Au début, elle me disait qu'elle partirait un an ou deux max. et que notre relation restera toujours la même. Mais dès qu'elle est arrivée en France elle ne voulait plus revenir.

Cela fait un mois que je suis éloigné de ma fille.

Ma femme ne me téléphone plus et je prends des nouvelles de ma fille par l'intermédiaire d'une amie à elle. Je suis allé voir un avocat il m'a dit que faire revenir ma fille est chose presque impossible et que ma meilleure option était de la faire revenir de France par mes propres moyens et puis après de déposer une demande auprès de la JAF.

Je suis désespéré et je sais plus quoi faire, j'aimerais savoir quels sont mes options pour faire résider ma fille en Guyane avec toute sa famille ?

Ai-je droit de récupérer ma fille même sans le consentement de ma femme ?

J'espère avoir une réponse rapidement et trouver une solution à mon problème.

[s][fluo]Merci.[/fluo][/s]

Bonjour et merci sont d'usage envers les bénévoles qui vous répondent.

Par Visiteur, le 24/05/2016 à 15:57

on dit pas bonjour en Guyane...? En gros vous n'acceptez pas le fait que la maman parte avec sa fille loin de vous, mais vous, vous aimeriez bien vivre avec votre fille sans l'avis de la maman ? Vous voulez lui faire subir ce que vous n'acceptez pas qu'elle vous fasse ?!

Par Toki509, le 24/05/2016 à 18:22

Bonjours,
Non mon but est de voir ma fille vivre en Guyane !
La mère me l'a arraché du jour au lendemain !
Partir vivre en France cela me fera perdre mon travail et partir vers l'inconnu !
Là-bas ma femme ne travaille et vit avec ma fille chez une amie.
Je recherche juste un solution à mon problème.

Par **Visiteur**, le **25/05/2016** à **08:13**

c'est bien ce que je dis !? "mon but est de voir ma fille vivre en Guyane !" mais vous n'acceptez pas qu'elle vive en France avec la maman ?! Le soucis est qu'entre la France et la Guyane (qui est aussi la France soit dit en passant..?) il y a quelques Km ! Votre problématique n'est pas simple...

Par **Tisuisse**, le **25/05/2016** à **09:31**

Bonjour Toki509,

La Guyane est la France, c'est un Département d'Outre Mer, code 973. La Rochelle est aussi en France, préfecture du département de la Charente Maritime, code 17. Entre les 2, environ 6.000 km.

Sachez que, compte tenu du très jeune âge de votre fille, les JAF ont tendance à confier l'enfant à la maman cependant, tant qu'aucun jugement n'est intervenu, vous avez les mêmes droits que la maman. Si vous allez chercher votre fille en Métropole, la maman devra faire les mêmes démarches que vous. Si vous, vous voulez voir grandir votre fille en Guyane, votre épouse a tout autant le droit de voir grandir sa fille e Métropole, à La Rochelle.

Le mieux serait que vous fixiez ensemble, les droits de garde, de visite et d'hébergement, ainsi que la pension alimentaire.